1148 - Le règlement du paiement de la zakat à un rafidite.

question

Question Qu'en est-il du paiement de la zakat des Sunnites à des pauvres rafidites (chiites). Le musulman chargé de la répartition de la zakat aura-t-il la conscience quitte s'il la remet à un rafidite pauvre ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les ulémas affirment dans leurs ouvrages à propos des bénéficiaires de la zakat qu'on ne la donne ni à un infidèle, ni à un hérétique. Or les rafidites sont sans nul doute des mécréants pour quatre raisons :

Premièrement, ils remettent en cause le Coran et prétendent qu'il est amputé des deux tiers comme le dit an-Nouri dans leur livre intitulé Fasl al-Khitab fi ithbat tahrif kitab rabb al-arbab et le livre intitulé al-Kafi et d'autres de ses livres. Or quiconque remet en cause le Coran est un mécréant qui dément les propos du Très Haut : Nous en assurons la garde .

Deuxièmement, ils remettent en cause la Sunna notamment les hadith cités dans les deux Sahih. Ils ne les appliquent pas parce qu'ils sont rapportés par les Compagnons qu'ils jugent infidèles pour avoir renié leur foi après la mort du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à l'exception d'Ali, de ses descendants, de Salman, d'Ammar et d'un petit nombre de gens. Quant aux trois califes et la majorité des Compagnons qui leur ont prêté serment, ils les jugent renégats et infidèles et n'acceptent pas leurs hadith comme l'affirme al-Kafi et leurs autres livres.

Troisièmement, ils considèrent les Sunnites infidèles et ne prient pas avec eux ; si l'un d'eux le fait, il répète sa prière plus tard. Pire, ils nous jugent impurs au point que chaque fois qu'ils nous serrent la main, ils se lavent les mains après. Or quiconque juge les musulmans infidèles le mérite plus qu'eux. Aussi, les prenons-nous comme infidèles suivant le traitement qu'ils nous réservent.

Quatrièmement, ils commettent un shirk clair en raison de leur attachement exagéré à Ali et à ses descendants qu'ils invoquent avec Allah. Ce qui paraît clairement dans leurs livres. Leur exagération à cet égard se manifeste par l'attribution à Ali de qualités que ne mérite que le Seigneur des univers. Nous l'avons entendu dans leurs enregistrements. En outre, ils n'adhèrent pas aux associations des Sunnites et ne leur donnent pas l'aumône. S'il leur arrive de le faire, ils le font avec une haine dissimulée et ne le feraient que pour se protéger. Sur cette base, celui qui leur donne sa zakat, doit la remplacer pour l'avoir donnée à quelqu'un qui va l'utiliser dans ses desseins d'infidèles et pour combattre les Sunnites. Quiconque est mandaté pour répartir la zakat, il lui est interdit d'en donner à un rafidite. S'il le fait, sa conscience n'est pas quitte et il doit rembourser les sommes versées. Car ils n'ont pas rendu le dépôt à ses propriétaires. Celui qui doute de ce qui vient d'être dit doit lire les livres écrits pour réfuter leurs thèses comme le livre d'al-Qifari dans la réfutation de leur doctrine et le livre d'Ihsan Ilahi Zahir et d'autres. Allah nous assiste.